



Affaiblir la formation aux premiers secours à l'école :

Le Rectorat de Bordeaux à contre sens des enjeux de formation citoyenne !

Dans la note de service du 19 septembre 2019 concernant les formations PSC1 et GQS, faisant suite aux axes donnés par l'instruction interministérielle n° 2016-103 du 24 août 2016, le rectorat annonce la volonté de former 80% des élèves de 3^{ème} au PSC1, ceux n'ayant pas bénéficié de la formation PSC1 devront recevoir une sensibilisation aux gestes qui sauvent. Ces formations concernent donc 100% des élèves de troisième.

Le SNEP FSU et les collègues formateurs se félicitent d'une telle volonté !

Le diplôme du PSC1 permet en effet d'acquérir des compétences concernant les premiers secours (protéger, alerter, secourir...). C'est un enjeu de santé publique et de citoyenneté. Le fait que chaque jeune, au sein du système scolaire, puisse y accéder est indispensable et aide aussi à l'insertion (plusieurs métiers demandent un diplôme de premier secours).

La volonté forte du rectorat de développer cette formation a été affirmée par la prise en compte du paiement de 7h par formation, pour les élèves collégiens, dès la rentrée 2016 à un taux de 41€ brut. Même si cela ne couvrait pas l'ensemble des heures (face à face pédagogique, préparation et nettoyage du matériel, travail administratif, ...), cela était un pas en avant considérable dans la reconnaissance.

A contre sens de l'histoire, le Rectorat de Bordeaux a décidé cette année un « coup de canif » incompréhensible ! Il touche en effet au taux de rémunération pour les formateurs non enseignants passant de 41€ brut à 34,3€ brut et comme le précise la circulaire ne prévoit plus la possibilité de déclarer une Formation PSC1 normale de 7H, payé 7H. Les élèves recevant :

- Un GQS (2h de formation) et
- Un PSC1 allégé (5h30 dont 5h seulement rémunérées),

La déclaration pour rémunération ne peut dans le même temps affichée un GQS et un PSC1 allégé.

Nous pourrions également nous réjouir de l'allongement du temps de la formation PSC1 à 10h pour les élèves à besoin particulier... si ce n'est que la rémunération ne sera que de 5h pour les formateurs...

Les personnels engagés sur ces formations (professeurs, CPE, infirmiers, ...) à la lecture de la circulaire (sans notice explicative en préambule) se trouvent à repenser leurs formations en 2 temps alors que des organisations dans les établissements étaient déjà prévues pour cette année scolaire. L'anticipation aurait été un gage d'efficacité.

Au-delà de la non-rémunération totale effective, qui ne l'était pas auparavant, le SNEP FSU a porté en CTA (comité technique académique) du 5 novembre 2019 les inquiétudes et questionnements des formateurs :

- Quid des élèves de 3^{ème} n'ayant pas la validation GQS (Gestes Qui Sauvent) et devant valider un PSC1: 2 temps de formation sur la même année ? Alors qu'un PSC1 normal (7h) pourrait compenser ?
- Quid de la « nouvelle obligation » pour les établissements de devoir éditer les diplômes sur leurs fonds propres, sans moyens supplémentaires de temps et de fonds.
- Quid de la formation en 2 temps (étalée sur les 4 années de collège) bien qu'intéressante car permettant un temps de latence entre 2 formations (intégration, stabilisation, maturation avec GQS puis rappel et développement de nouvelles capacités avec PSC1 allégé) mais nécessitant d'augmenter son stock de matériel car le GQS nécessite un équipement adapté et complémentaire (en surplus du matos PSC1). Sur quel budget se fera cet investissement ?
- La formation des GQS se faisant à maxima à 15 élèves, il se pose le problème des salles assez grandes pouvant permettre ces formations.
- Enfin cette formation GQS nécessitant 2h de formation est difficile à organiser lorsque les élèves disposent de plage horaire de 55 minutes.

Il a dénoncé ces modifications sans consultation, le dogme du « travailler plus pour gagner moins », le risque d'un désengagement des personnels !

La réponse à cette baisse de rémunération a été : « un rectorat de Bordeaux trop généreux, devant harmoniser les paiements sur les autres académiques au nom de la baisse des dépenses publiques exigée par le gouvernement ! ». Et le ministère parle de revaloriser nos salaires !

La possibilité de former sur une même année les élèves aux GQS et au PSC1 a été validée lors des formations continues de formateur en ce début d'année. Ce dispositif est transitoire pour cette année et il ne peut pas se faire sur une même journée.

De même, le SNEP FSU a reformulé la possibilité portée déjà en audience en 2017, pour la nouvelle rentrée, que la formation PSC1 soit proposée aux collègues enseignants en heures postes. Cela permettrait aux formateurs de faire le choix d'alléger leur service d'enseignement pour se consacrer au développement de cette formation auprès des élèves de leur établissement, voire au-delà. Ce serait ainsi, concrètement, donner des moyens efficaces pour que se développent ces formations dans notre académie. Il reste bien sûr à définir le nombre d'heures au regard du nombre de formations, et à ce titre il porte l'idée d'un groupe de travail avec les formateurs, le rectorat et les représentants des personnels.

Les conquits sociaux ne peuvent être constamment remis en question ! Il en va de l'investissement, de la reconnaissance d'un engagement, d'une professionnalité au service des élèves.

Camille JACQUES, collège de Villeneuve sur Lot
Sébastien GENES, collège de Mios